

## LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE : QUELQUES EXEMPLES



# Sénégal

Sources :

Banque mondiale

PNUD

UbiFrance

Ministère de l'agriculture et de la pêche

FAO

### CONTEXTE AGRICOLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

RÉDACTION JUIN 2009

| Principales données   | Sénégal  | France  |
|---|--|---|
| Superficie du territoire (km <sup>2</sup> )                         | 196 700  | 551 500   |
| Population 2007 (millions)  | 12,4 (+2,8 %/an)   | 61,7 (+0,6 %/an)  |
| Indice de développement humain (IDH) 2006                           | 0,502 (153 <sup>e</sup> rang mondial)                          | 0,955 (11 <sup>e</sup> rang mondial)                          |
| PIB 2007 (Mds USD)  | 10,8   | 2 590 (6 <sup>e</sup> rang mondial)                           |
| Taux de croissance du PIB 2007 (%)                                  |  | 2,2   |
| PIB/hab. 2007 (USD)   | 871  | 36 147  |
| Part agriculture dans PIB 2007 (%)                                  | 10   | 2,0   |
| Surface agricole (millions ha)                                      | 2,4  | 30  |
| Balance commerciale 2007 tous secteurs (Mds USD, exports - imports) | Exportations : 1,546<br>Importations : 4,871<br>Solde : -3,325 | Exportations : 539,7<br>Importations : 611,4<br>Solde : -71,7 |
| Balance commerciale agroalimentaire 2006 (Mds €)                    | Exportations : 0,4<br>Importations : 0,7<br>Solde : -0,3       | Exportations : 42<br>Importations : 33<br>Solde : 9           |
| Exportations agricoles 2008 vers l'autre pays (Mds €)               | 0,059 (-35,0% sur 2007)  | 0,173 (+5,1% sur 2007)  |

Sources : Banque mondiale, PNUD, UbiFrance

#### Ce qu'il faut retenir

- Le Sénégal est un **pays ACP** (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et un **PMA** (Pays les moins avancés). À ce titre, il bénéficie de l'initiative Tout sauf les armes. Le Sénégal est de plus un **PEDINPA (Pays en développement importateur net de produits alimentaires)**.

- Le secteur agricole représente **10 % du PIB** du pays et emploie **70 % de la main-d'œuvre**.

- Le Sénégal a adopté en 2004 une **Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale**, qui vise notamment à renforcer la compétitivité de l'agriculture, à améliorer la sécurité alimentaire, à donner un véritable statut aux agriculteurs, à faciliter leurs investissements et à sécuriser leurs revenus. **Une loi foncière est en préparation.**

- La France est le 1<sup>er</sup> fournisseur et le 2<sup>e</sup> client du Sénégal. Environ 250 entreprises françaises y sont implantées, réalisant un chiffre d'affaires de 1,7 Md d'€ et employant plus de 22 000 salariés.

- Le document cadre de partenariat (DCP) signé le 10 mai 2006 entre la France et le Sénégal recentre la coopération sur trois secteurs prioritaires (éducation, appui au développement du secteur productif, développement des infrastructures) et trois secteurs transversaux (appui à la gouvernance, enseignement supérieur et recherche, promotion de la diversité culturelle). **L'agriculture ne figure pas comme un axe prioritaire d'intervention.** Toutefois, des projets agricoles sont pris en compte au titre du développement du secteur productif.

## 1 - Production agricole

Le secteur agricole joue un rôle prédominant dans la vie socio-économique du pays. L'agriculture représente environ **10 % du PIB**. Environ 70 % de la **main-d'œuvre** travaille dans le secteur agricole.

L'agriculture sénégalaise est soumise à de fortes contraintes :

- les variations pluviométriques d'une année à l'autre sont très importantes ; les déficits peuvent être très pénalisants certaines années et provoquer de tels écarts de production qu'il est difficile de fonder une politique économique uniquement sur le secteur agricole ;
- le Sénégal exporte essentiellement des produits qui sont soumis à une forte instabilité des cours mondiaux ce qui provoque une instabilité des recettes d'exportation ;
- des contraintes structurelles fortes pèsent sur la capacité d'offre du Sénégal du fait notamment de la dégradation de ses ressources naturelles et de la fertilité des sols ;
- l'adaptation aux règles du commerce international est délicate, les normes sanitaires, phytosanitaires et techniques constituent de véritables obstacles aux échanges pour un pays qui n'a pas toujours les capacités techniques et administratives pour les mettre en œuvre.

Les céréales produites localement (riz, maïs, mil, sorgho) sont, soit produites en quantités insuffisantes, soit inadaptées aux nouvelles demandes des consommateurs urbains. Pour satisfaire la demande, **le Sénégal a recours chaque année à des importations de riz (environ 800 000 t), de blé (300 000 t) ou de maïs.**

### L'élevage

L'élevage n'est pas un secteur prioritaire de l'économie du pays, malgré d'importantes surfaces à vocation pastorale. L'approvisionnement de Dakar en viande arrive de Mauritanie et du Tchad avec tous les problèmes attenants (taxes).

Le ministère de l'élevage veut relancer la production laitière avec une politique ambitieuse (mais peu réaliste) d'insémination artificielle et de développement d'unités laitières "modernes".

À l'abri d'un embargo sur la viande de volaille, la filière avicole arrive très mal à assurer les besoins (en qualité et quantité) du marché. Une modernisation de la filière serait une opportunité mais les acteurs sont plus des opportunistes que des investisseurs.

### La pêche

Le Sénégal dispose de 718 km de côtes. Outre les ressources maritimes, le Sénégal dispose de ressources continentales (fleuve Sénégal, fleuve Ca-

samance, fleuve Sine-Saloum). La pêche contribue à 1,9 % du PIB du pays (chiffre FAO 2005). La situation actuelle est marquée par un **épuisement des ressources**, en raison d'une pression croissante sur la ressource halieutique, due tant à la pêche industrielle qu'artisanale. Les conséquences en sont une baisse des revenus tirés de cette activité et une désaffection des jeunes, qui se tournent alors vers l'émigration clandestine.

Un atelier organisé au Sénégal en janvier 2009 a évalué le potentiel de richesse que pourrait générer la pêche. L'estimation, chiffrée entre 160 et 200 M€/an, suppose une régulation et un contrôle efficace de l'accès à la ressource.

## 2 - Politique agricole

### La LOASP

Le Sénégal s'est lancé dans un exercice ambitieux de réforme du cadre institutionnel du secteur agricole et, à l'exemple de la France, a préparé une **Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en avril 2004**. Cette loi vise notamment à renforcer la compétitivité de l'agriculture, à améliorer la sécurité alimentaire, à donner un véritable statut aux agriculteurs, à faciliter leurs investissements et à sécuriser leurs revenus.

Des décrets d'application ont été adoptés concernant la **protection sociale**, les **interprofessions**, le **système de recherche**, les **fonds de développement agricole**. Un dispositif d'assurance est en train de se mettre en place, sous la forme d'un partenariat public-privé entre les assureurs, l'État, l'Union nationale des coopératives agricoles du Sénégal et les éleveurs.

### La GOANA

La hausse des cours mondiaux des produits agricoles et l'insuffisance de la production céréalière de la campagne 2007 ont entraîné une hausse des prix des produits alimentaires qui a durement frappé les ménages les plus pauvres. Comme d'autres pays de la région, le Sénégal a connu des manifestations (**« émeutes de la faim »**) au printemps 2008.

En réponse à ces difficultés, le président Wade a lancé un programme destiné à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Baptisé **GOANA** (Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance), cette initiative est destinée à favoriser l'investissement dans les cultures céréalières et vivrières. Elle concerne l'ensemble de la population, depuis les hauts représentants de l'État et les investisseurs privés jusqu'aux petits producteurs.

La bonne répartition des précipitations durant l'hivernage 2008 et les premiers résultats des travaux de restauration de périmètres irrigués ont permis une hausse des récoltes de 25 % par rapport à 2007.

La profession agricole sénégalaise représentée au sein du CNCR (Comité national de coordination des ruraux) a vécu difficilement les annonces de la **GOANA**. Les relations entre la CNCR et le ministère sénégalais de l'agriculture, rompues depuis l'été 2008, ont repris le 9 février 2009.

#### Le foncier

Une loi foncière devrait compléter le dispositif de réformes sectorielles introduites dans la LOASP. Pour l'instant, la commission chargée de la réforme du droit de la terre a lancé des propositions sur la base d'une réappropriation des terres par l'État. Ces propositions vont à l'encontre des positions défendues par les organisations professionnelles agricoles sénégalaises.

### 3 - Échanges commerciaux

Le total des **exportations** agroalimentaires françaises à **destination du Sénégal** s'est élevé en 2008 à 173 M€ (en **hausse** de 5,1 % par rapport à 2007) pour un tonnage de 347 400 t (en **baisse** de 7,3 % par rapport à 2007).

Le premier poste, en volume comme en valeur, est constitué par les exportations de **céréales** (293 500 t, en baisse de 4,6 % par rapport à 2007, pour une valeur de 65,9 M€, en hausse de 1,0% par rapport à 2007). Le deuxième poste, en valeur, est constitué des exportations de **tabac** (31 M€, en hausse de 64,4 % par rapport à 2007, pour un tonnage de 3 600 t, en hausse de 47,7 %), suivi par les exportations de produits laitiers (22,7 M€, en baisse de 6,6 %, pour un tonnage de 10 800 t, en baisse de 15,0 %).

Le total des **importations** agroalimentaires en **provenance du Sénégal** s'est élevé en 2008 à 58,9 M€ (en baisse de 35,0 % par rapport à 2007) pour un tonnage de 26 000 t (en **forte baisse** de 71,2 % par rapport à 2006).

Le premier poste en valeur est constitué par les importations de **produits de la pêche** (poissons, crustacés et mollusques : 30,7 M€, en baisse de 32,4 %, pour un tonnage de 6 000 t, en baisse de 35,3 %). En tonnage, le premier poste est constitué par les importations de **graisses et huiles** (6 400 t, essentiellement de l'huile d'arachide ; chiffre en forte baisse de 55,6 % pour une valeur de 9,5 M€, en baisse de 36,8 %).

Ces chiffres reflètent la hausse des prix des produits agricoles du début de l'année 2008.

### 4 - Accords internationaux

Le Sénégal bénéficie du régime Tout sauf les armes (TSA), initiative adoptée par le Conseil de l'UE en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en

leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de quota, à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Dans le cadre régional de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est également partie aux négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat économique complet avec l'Union européenne. Espéré pour la fin du premier semestre 2009, cet accord devrait consacrer une asymétrie d'ouverture commerciale en faveur des pays concernés mais également un mécanisme de transition permettant d'intégrer les deux APE intérimaires signés avec la Côte d'Ivoire et le Ghana dans un accord régional englobant 16 États ouest-africains.

Parmi les États de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal se distingue du fait de son rôle dans la dynamique des échanges commerciaux avec l'UE. Il est ainsi le seul pays PMA à avoir un poids économique comparable aux pays non PMA de la zone, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana. De fait, ces quatre pays concentrent 91 % des exportations agroalimentaires et plus de 60 % des importations agroalimentaires de la région. Ce statut singulier, qui place le pays dans une situation ambiguë au regard des bénéfices attendus de la nouvelle relation commerciale avec l'UE, explique en partie les fortes critiques relayées au Sénégal contre le modèle des APE.

Le Sénégal est membre de l'OMC depuis 1995. Il fait partie du Groupe Africain, groupe essentiellement géographique qui n'a pas de position générale commune sur les négociations OMC, si ce n'est la promotion des intérêts des pays en développement et en particulier des PMA. En outre, le Sénégal est un PEDINPA (pays en développement importateur net de produits alimentaires). Lors des Accords de Marrakech, ces pays avaient été identifiés comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles. À ce titre, les PEDINPA doivent faire l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance technique et financière notamment.

### 5 - Relations bilatérales France - Sénégal

**Programmes d'aide au développement** : l'aide publique au développement (APD) bilatérale et multilatérale constitue un élément important de la richesse nationale, représentant environ **10 % du PIB**. Le ratio de l'APD par habitant fait du Sénégal **le pays le plus aidé de l'Afrique sub-saharienne** (47 USD par habitant). La Banque mondiale et l'UE sont les deux principaux bailleurs de fonds. La France demeure le premier donateur bilatéral.

**Le document cadre de partenariat** (DCP) signé

le 10 mai 2006 entre la France et le Sénégal re-centre la coopération sur trois secteurs prioritaires (éducation, appui au développement du secteur productif, développement des infrastructures) et trois secteurs transversaux (appui à la gouvernance, enseignement supérieur et recherche, promotion de la diversité culturelle).

L'agriculture ne figure pas comme un axe prioritaire d'intervention. Toutefois, des projets agricoles sont pris en compte au titre du développement du secteur productif.

La revue à mi-parcours de ce DCP doit intervenir prochainement. **Elle pourrait être l'occasion de remettre l'agriculture dans les priorités d'intervention.**

#### **Le Comité franco-sénégalais**

Le Comité franco-sénégalais avait été créé en 2003 pour favoriser la mobilisation de l'expertise française, en particulier pour la mise en œuvre de la LOASP. Lors de la dernière rencontre entre les deux présidents du Comité le 10 décembre 2008, **il a été décidé de mettre fin au fonctionnement formel** du Comité. Des rencontres régulières entre les deux ministères français et sénégalais sont maintenues et elles seront élargies en tant que de besoin aux autres acteurs.

#### **ADEPTA et AAFEX**

Dans le domaine agroalimentaire, le MAP soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires) et l'AAFEX (Association AFrique agro Export, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'ADEPTA a accompagné la participation française au salon SIAGRO et au séminaire Élevage tenus au Sénégal en mars 2008.

Quatre entreprises sénégalaises sont membres de l'AAFEX. Elles interviennent dans les secteurs de l'épicerie, des fruits et légumes frais ou transformés, de la chocolaterie et de la confiserie.

L'AAFEX a bénéficié depuis sa création d'un appui financier du MAP qui soutient en particulier le programme qualité de cette association visant à renforcer les démarches de sécurité et qualités des entreprises membres pour leur permettre d'améliorer leurs exportations.

#### **Actions du MAP DGAL**

Le Sénégal a obtenu, en mars 2006, un agrément de l'Union européenne (Règlement CE/430/2006) permettant aux services de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) d'effectuer le contrôle de conformité des fruits et légumes avant expédi-

tion pour les exportations à destination de l'Union Européenne.

Un projet de coopération a été lancé pour permettre à la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) du Sénégal de répondre aux exigences de ce règlement. Ce projet sur 3 ans d'un montant de 73 500 € est financé par le SCAC de Dakar et le MAP. Pour 2009, il est prévu de mettre en place une démarche qualité avec les services de certification des exportations sur l'UE.

#### **Actions conduites par la coopération française dans le secteur de l'élevage**

La France conduit peu de projets sur le secteur. Le projet PACD de l'Agence française de développement concerne peu l'élevage. Un volet d'un projet AFD de soutien à la SODEFITEX (société cotonnière) souhaite développer la collecte de lait dans la zone cotonnière.

Ce sont surtout les ONG (AFVP, GRET, avec des financements MAE) et la coopération décentralisée (Poitou-Charentes soutenant dans la région de Fatick un projet caprin) qui interviennent sur la transformation du lait ●